



legs particulier contre droit de retour légal

Par **fabryce67**, le **12/12/2019** à **12:03**

bonjour,

je m'adresse à vous car je ne trouve nulle part cette réponse :

un droit de retour légal exercé par une mère après le décès de son fils (pas d'enfants), droit de retour demandé sous forme d'argent liquide peut-il amputer un legs particulier consistant en part de SCI ?

question subsidiaire : quel champ d'application pour ce droit de retour ? Uniquement le leg ou toute la succession ?

merci par avance de vos lumières